L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 27 FEVRIER 1875.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN 27 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—un terrain sis dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Royale, Condé et Esplanade—Aussi à l'entrepôt Nos 23 et 25 rue Orléans, meubles et effets.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—maison sur la rue Robertson, No 227, et aussi une autre propriété rue Derbigny, No 213.

Par O. Vaelton, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—propriétés de valeur face au bayou St-Jean.

ATTENTION!!

Propriété améliorée à l'encan par le Shérif.—Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues Royale et du Quartier.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!!

Aujourd'hui à [illegible] heures P. M. à son entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, le shérif procédera à la vente publique et adjudication d'un lot de meubles et d'effets mobiliers.

SPECTACLES.

Samedi, 27 Février 1875.

OPÉRA.—A midi, la Muette de Portici; le soir, la Grande Duchesse de Gerolstein.

VARIÉTÉS.—A midi, School for Scandal; le soir, Ingomar.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Minstrels Haverly.

St-CHARLES.—A midi et le soir, Katy Mayhew et Ben Debar.

GLOBE.—A midi et le soir, Grande troupe de Variétés.

Les droits et les intérêts.

Nos ennemis et nos maîtres—c'est tout un—ont amené le parti conservateur au point où ils voulaient le voir, c'est-à-dire à la veille d'une rupture, dont ils seraient les seuls à tirer profit. Dans les machinations à l'aide desquelles ils sont arrivés à ce résultat, il y a une perfidie et en même temps une habileté machiavélique surprenantes.

Si M. Kellogg était si anxieux de voir les conservateurs avoir une majorité dans la Chambre des Représentants, afin de leur permettre de voter les lois de réforme dont il prétend être si partisan, on peut se demander pourquoi il a si indignement violé sa promesse de nommer deux conservateurs membres du bureau des retours et pourquoi il a fait réduire par les créatures à sa solde, le nombre des Représentants conservateurs élus, de 70 à 53.

Si le compromis et l'arbitrage doivent rendre leurs siéges aux 17 Représentants évincés, il eût été plus simple de les leur laisser prendre le 4 janvier. Kellogg et Grant sont donc responsables de tous les délais, pertes de temps et pertes d'argent qui sont résultés ou qui résulteront de la désorganisation de la législature.

Mais Kellogg avait un but; il en avait même plusieurs. Il voulait bien avoir un nombre respectable de conservateurs dans sa Chambre, mais à la condition qu'ils seraient rendus impuissants contre lui et qu'ils ne pourraient faire passer d'autres réformes que celles qu'il lui plairait d'octroyer.

Ce à quoi il tenait sur tout, c'était à écarter M. Moncure de l'emploi de trésorier. Permettre à un honnête homme de scruter tous les comptes des administrations radicales, était chose redoutable pour la coterie Kellogg. Que de découvertes se feraient-il pas dans ce champ si fertile en illégalités et en fraudes de tout genre!

Mais ce n'est pas tout. Le Trésorier est l'un des membres du Bureau de conversion chargé d'appliquer le fameux *funding bill*. L'entrée de M. Moncure dans ce bureau, eût mis à néant toutes les espérances de la coterie d'agioteurs intéressés à la conversion de plusieurs millions de bons illégalement ou frauduleusement émis. Il fallait empêcher cela à tout prix.

Pour que Kellogg ait tenu à rester gouverneur après toutes les avanies, tous les déboires, toutes les peines et les insomnies qu'il a subies, il faut qu'il ait les plus graves intérêts pécuniaires en jeu. Il a déclaré avoir une fortune de plus de cent mille piastres et ce n'est certes pas pour son maigre salaire de huit mille piastres par an, qu'il tient à rester un objet d'exécration populaire et à risquer de recevoir tôt ou tard, le châtiment auquel n'échapperont pas, un jour ou l'autre, tous les brigands politiques qui ont volé les droits, les libertés et les fortunes publiques et particulières. C'est à Kellogg principalement, que nous faisons remonter l'origine d'une intrigue secrètement ourdie et continuée à Washington et qui a abouti à l'élimination complète de l'élection de M. Moncure dans le compromis.

Nous avons déjà saisi quelques uns des fils de cette intrigue et on a vu par la dépêche du 17 février, comment les délégués du caucus se sont soudainement heurtés à une objection sur la question de l'élection du trésorier.

Il n'y avait aucune raison plausible à donner à l'élimination de M. Moncure, car, si, comme l'avouent à l'unanimité les sept membres du comité congressionnel, les conservateurs ont obtenu une grande majorité qui leur donne 70 représentants sur 111, il est clair qu'ils ont élu, aussi, leur candidat pour trésorier. C'est donc uniquement parce que M. Moncure eût gêné énormément Kellogg qu'il a été écarté. Le compromis sacrifie non seulement le droit authentique de ce citoyen légalement élu, mais les intérêts les plus graves de l'Etat aux intérêts particuliers de M. Kellogg et de sa coterie.

Ayant réussi, nous saurons peut-être, un peu plus tard, par quelles influences secrètes et par quels moyens, à gagner ce point important, M. Kellogg se flatte encore de tirer du compromis la réalisation d'un but qu'il n'a cessé de poursuivre depuis le début de son usurpation, la division dans les rangs conservateurs.

La lassitude, le découragement et des illusions trompeuses sur les résultats matériels qui peuvent être obtenus par l'exécution du compromis, ont amené un grand nombre de négociants et d'hommes d'affaires à endosser la décision prise par la majorité du caucus.

Tandis que la masse de la population soit par respect du droit soit par la conviction que le compromis n'est qu'un marché de dupes, persiste à soutenir ceux des représentants qui ont fait opposition au compromis, trois cents hommes d'affaires, désespérant d'obtenir de toute autre source, un remède immédiat aux maux du pays, approuvent, faute de mieux, le compromis tel qu'il est, consentant à sacrifier les droits les plus évidents à l'espoir—peut-être chimérique—de sauvegarder quelques intérêts.

Nous ne saurions voir, sans appréhensions sérieuses pour l'avenir de la Louisiane, ce premier pas fait dans la voie de la désunion, et il nous paraît que le devoir des patriotes est de s'efforcer d'arrêter un mouvement qui, s'il s'accentuait davantage, arriverait à créer trois partis dans l'Etat, ce qui donnerait infailliblement la prépondérance à l'élément africain, qui serait alors le plus nombreux des trois.

Chercher la protection des intérêts en dehors du droit et de la légalité est un jeu dangereux. C'est ouvrir la porte toute grande—elle est déjà entrebaillée—à la démoralisation. Il n'y a déjà que trop d'hommes disposés à sacrifier les intérêts généraux à leur avancement particulier, à tirer, comme on dit vulgairement, leur épingle du jeu.

Le soin des intérêts ne doit pas être négligé; il constitue une préoccupation légitime et c'est à cette préoccupation que nous avons cédé, lorsque nous nous sommes prononcé en faveur de tout arrangement honorable qui pût concilier le respect du droit avec le salut des intérêts.

Mais, si nous n'avons pas approuvé la proposition Wheeler et si nous persistons à la désapprouver, c'est parce que nous sommes profondément convaincu que, tout en entraînant un sacrifice absolu des droits les plus évidents, elle n'offre pas la plus petite garantie en faveur de la réalisation des réformes désirées par le peuple, à moins que l'union des conservateurs rétablie ne parvienne à faire regagner le terrain perdu par ce que nous avons considéré comme une soumission pure et simple.

Le meeting d'indignation à la Salle St-Patrick.

Cinq mille citoyens présents.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour le meeting, la salle St-Patrick commençait déjà à se remplir de monde, et à sept heures et demie la foule était si compacte que des centaines de citoyens n'ont pu avoir accès dans l'immense salle.

Le docteur Warren Brickell appelle l'assemblée à l'ordre et propose comme son président Thos. Allen Clarke. Ce choix est ratifié à l'unanimité. On lit ensuite une longue liste de vice-présidents et de secrétaires et l'assemblée se trouve organisée comme suit:

Président,
THOS ALLEN CLARKE.

Vice-Président:

Juge J A Campbell	Hon R Hunt
Thos A Adams	Juge T H Kennedy
Paul Fourchy	Jules Tuyes
Génl G T Beauregard	Perry Nugent
Jas Bowling	Pierre Poursine
T G Hunt	W M Randolphe
Chas F Johnson	J A Rozier
Dr D W Brickell	Paulin Durel
E B Wheelock	Juge T W Collens
H Q Seixas	Jno C Rogers
Wm A Bell	Douglas West
H C Miller	P Maloche
Sam Bell	Albt Voorhies
Carleton Hunt	Jno Williams
H D Coleman	Dr G D Bruns
Hy Renshaw	T B Blanchard Jr
Hy McNair	Hy Denis
Edw Bermudez	W Fearn
Dr B A Pope	Dr Sam Choppin
Léon Queyrouze	Gov H M Hyams
E A Tyler	J L Lyons
V Œmichen	Aug Couturié
H J Rivet	Dr A Landry
G de Fériet	H F Lawler
M J Brenan	A J Gomila
Jno Llambias	Jos Liado
E Jno Ellis	N H Larose
D S Bryon	Dr W G Austin
Dr Warren Stone	Arch Mitchell
J D Hill	J A Chalaron
R B Foreman	Alf Grima
J B Camors	E Howard McCaleb
J M Witherspoon	Col I W Patton
M L Byrne	R W Estlin
W C Black	Jas A Gresham
Lionel C Levy	Thompson Greenfield
E W Halsey	David Scherck
A J Doizé	T O Dyer
Morris McGraw	J Wolkart
Jno W Labouisse	Dr St Martin
Dr S O Scruggs	McGibbon
C W Allen	Dr P Durel
Rich Flower	Ed Hincks
F Wintz	Z Folley
Fred D King	E B K Krusheedt
Robt J Barrow	L E Simmonds
Page M Baker	Eug May
Jno J Mellon	John T Pollock
Chas F Buck	Dr Octave Huard
J Aiken	Jno T Moore

Chs B Singleton

SECRÉTAIRES.

Edgard Nott	W J Budendorff
W B Overton	

M. Thos. Allen Clarke, en prenant son siége comme président, remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui est fait. Il exprime en quelques paroles chaleureuses les motifs qui le déterminent à s'opposer à ce que l'on a appelé un compromis mais qui n'est en définitive, qu'un abandon de tous les principes qui sont chers aux Louisianais.

On a dit que ce compromis rétablirait la paix dans tout l'Etat; mais, c'est là une dérision, car nous ne voulons pas d'une paix qui nous livre à la merci de nos ennemis.—Il est incontestable que la Louisiane souffre, que le commerce est paralysé, que l'agriculture se meurt, mais, pour obtenir un soulagement momentané,—et la chose est très problématique,—devons-nous renoncer, à la face du monde, à tous nos griefs et reconnaître, tacitement ou autrement, une usurpation que nous combattons depuis plus de deux ans.

M. Allen Clarke dit qu'il ne prononcera pas une parole de blâme contre les représentants qui ont accepté ce compromis. Il se plaît à croire que leurs intentions sont pures et il espère qu'il n'entendra pas de dénonciations contre eux. Ils sont sujets à l'erreur comme tout le monde et il vaut mieux croire qu'ils se sont trompés honnêtement.

Jamais l'avenir n'a été plus brillant pour la Louisiane, dit M. Clarke; un peu de patience encore et nous étions sauvés; nous touchions au but que nous nous efforçons d'atteindre depuis deux années.

On peut dire que ce compromis, si regrettable sous tous les rapports, est un mouvement d'impatience, pour parler charitablement, qui menace de tout gâter et de nous faire échouer en vue du port. A cause de cela, c'est non seulement une reddition, mais encore une bêtise.

Après le discours de M. Allen Clarke, le docteur Brickell lit une communication de l'hon. Randell Hunt et du juge John A. Campbell qui s'excusent, tous les deux, de ne pouvoir se présenter devant l'assemblée, en déclarant qu'ils pensent comme la grande masse de la population et que le compromis, qui implique l'acceptation de l'usurpation Kellogg, est un abandon gratuit de nos principes les plus sacrés, sans nous offrir de soulagement possible, car il ne saurait en résulter aucun bien pour l'Etat.

Le juge Campbell dans sa communication ajoute que les représentants du peuple n'ont pas le pouvoir de s'écarter de leur mission, qui est de faire des lois pour l'Etat, et non de compromettre des principes sacrés sans avoir même écouté la voix de leurs commettants. Le peuple les avait nommés pour remplir certains devoirs; ils n'ont ni le droit ni le pouvoir d'aller au-delà des fonctions qui leur appartiennent.

M. WM. M. RANDOLPH.

L'orateur dit qu'il est affligé d'un gros rhume qui pourrait empêcher sa voix d'être entendue jusqu'au bout de la salle, et que, conséquemment, il sera bref et n'abusera pas longtemps de la patience de l'assemblée.

M. Randolph passe en revue les différents éléments politiques dont se composait le parti de la Fusion en 1872 qui a élu John McEnery comme gouverneur de la Louisiane.

L'orateur continue l'historique de l'élection de 1872 et énumère toutes les fraudes et toutes les infamies commises par l'usurpation Kellogg avec l'aide des baïonnettes fédérales.

Venant au compromis, M. Randolph dit que c'est faire un sacrifice de principes pour une question d'intérêt matériel et signer une renonciation complète de tous nos droits. En agissant ainsi, nous renions tout notre passé; nous proclamons que le sang versé le 14 septembre a été versé inutilement et nous donnons un démenti à tous ceux qui, jusqu'à présent, ont soutenu la cause de la Louisiane au Congrès et dans tous les Etats-Unis.

L'orateur dit qu'il reste au peuple de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane à déclarer ouvertement qu'il n'est pas responsable du pacte conclu par ses représentants avec nos ennemis.

Pas de compromis qui engage les principes, dit-il, plutôt souffrir encore et toujours que de se soumettre à une infamie et demander grâce, en acceptant comme une aumône la restitution des droits incontestables qui nous sont acquis.

M. Randolph dit que ce compromis ne saurait être profitable, même en ce qui regarde les intérêts matériels de la population. Il termine par une heureuse comparaison, en disant que nous faisons en ce moment comme Esaü avec Jacob: nous vendons notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles; et nous ne dériverons aucun avantage du compromis, car nous serons triché abominablement. Il est impossible qu'il en soit autrement avec un homme comme Kellogg.

M. A. J. ROZIER.

L'orateur dit qu'il n'a jamais été plus douloureusement surpris que lorsqu'il a appris qu'une majorité des représentants du peuple de la Louisiane avait fait un compromis avec l'usurpateur Kellogg, dont le nom même est synonime de mensonge et de perfidie.

Il n'appelle pas cela un compromis, mais une reddition (applaudissements prolongés). Nous ne gagnons rien et nous donnons tout.

M. Rozier parle du 14 septembre et de l'attitude du peuple de la Louisiane, qui ont été cause de la grande révolution du 8 novembre 1874, qui a bouleversé l'Union américaine et a eu pour résultat de donner au pays une majorité démocratique dans la Chambre des représentants du Congrès national.

Et c'est en ce moment, dit-il, quand la victoire est certaine, quand nous la touchons du doigt, pour ainsi dire, que nous renoncerions à tous nos droits et que nous abandonnerions une position si belle pour une mesquine considération d'intérêt!

L'orateur explique que ce compromis ne saurait donner de soulagement, puisque les radicaux restent avec une majorité dans le Sénat et que sans leur aide, il n'y a pas de réforme possible dans la Législature constituée comme elle le serait.

Lorsque même le Congrès radical actuel refuse de reconnaître la légalité du gouvernement Kellogg et d'accorder à Pinchback un siége dans le Sénat des Etats-Unis, en sa qualité d'élu de la Législature d'Antoine et de Hahn, il faut que ce soient nos propres représentants, qui, outre-passant leurs pouvoirs et agissant en dépit du bon sens, s'avisent de compromettre la cause de la Louisiane et de reconnaître Kellogg comme le gouverneur de l'Etat.

Après le discours de M. Rozier, l'honorable E. John Ellis lit les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTIONS.

Nous, le Peuple de la Nouvelle-Orléans assemblé en mass meeting, en vue de l'acceptation et de l'adoption, par une majorité du caucus conservateur, de cet odieux pacte avec des tyrans et des usurpateurs connu sous le nom de proposition Wheeler, protestons solennellement contre l'accomplissement de ce pacte, et le répudions, déclarant que nous n'y acquiescerons jamais et ne serons jamais liés par lui, et cela pour les raisons suivantes:

1° Parce que nous nions absolument l'autorité des membres du caucus législatif, ou des agents qu'ils ont envoyés à Washington, de consentir à la reddition projetée par la proposition Wheeler.

L'autorité des membres de la législature est strictement limitée par la Constitution et les lois de l'Etat. Appelés à une existence officielle par les votes du peuple, dans l'application des lois et de la Constitution de l'Etat, pour accomplir certaines fonctions, ils sont investis de pouvoirs limités et ne peuvent lier leurs constituants que lorsqu'ils agissent dans la sphère légitime de l'autorité qui leur est déléguée. Nous ne pouvons trouver dans les lois ni dans la Constitution rien qui autorise les membres de la Législature à entrer dans aucun arrangement concernant leur *status* officiel, ou à compromettre une parcelle de leur pouvoir constitutionnel ou à constituer Wheeler ou tout autre individu ou tout comité, juge de leur élection ou de toute élection tenue dans l'Etat.

2° Le dit compromis propose de mettre de côté la Constitution qui investit chaque Chambre du droit exclusif de juger de l'élection de ses membres, et, en violation de ses dispositions, de conférer à certains individus non reconnus par la loi et la Constitution, le pouvoir de décider quelles personnes ont été élues représentants du peuple. Il propose, en outre, d'avilir les consciences des membres de la Législature en les forçant à voter contre leur opinion. Il leur interdit d'examiner les cas des contestants qui peuvent prouver leur élection sans doute possible, et leur défend de rendre la justice pleine et entière due à d'autres, suivant la Constitution, tandis qu'il les force à violer le mandat reçu de leurs constituants et à n'avoir aucun égard au serment solennel qu'ils doivent prêter avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, de les remplir fidèlement et de soutenir la Constitution.

3° En outre, tandis que la dite proposition oblige les membres conservateurs de la Chambre à maintenir, sans y rien changer, le *status* établi pour les personnes qui y sont désignées, que ce soit juste ou non, il laisse la majorité temporaire au Sénat libre d'admettre ou d'expulser des Sénateurs élus, et cela sans restriction. Et, même en admettant qu'une majorité conservatrice dans la Chambre aurait obtenu la police et soit le contrôle des troupes fédérales, puisse passer les mesures de réforme demandées par le Peuple de l'Etat, ces mesures, à juger l'avenir par le passé, ne recevraient pas la sanction du Sénat radical, dont la foi punique a été maintes fois établie par des manquements aux engagements et promesses, qui jonchent la voie par laquelle ils ont marché à notre ruine!

En conséquence il est:

RÉSOLU, Que les déclarations du programme de Baton-Rouge, sous les auspices duquel nos représentants ont été élus et auquel ils ont donné leur assentiment et leur adhésion, et au maintien duquel ils se sont engagés quand ils ont demandé les suffrages de leurs constituants, nous interdisent complètement, à moins que nous ne consentions à notre propre infamie, d'accepter, entr'autres, cette résolution du compromis Wheeler qui nous oblige à "se soumettre au gouvernement existant d'Etat établi en 1872, connu sous le nom de gouvernement Kellogg, y compris le Sénat qui siége à la Maison d'Etat", et à ne pas mettre en question, par une mise en accusation, les actes officiels du gouverneur depuis son établissement.

RÉSOLU, que nous refusons de soumettre les droits de l'Etat de la Louisiane à l'arbitrage d'un comité dont quelques membres, en présence de faits contraires, ont, dans leur capacité officielle, faussement affirmé que "les Blancs de la Louisiane" se proposent de prendre, par la force et la fraude, possession du gouvernement d'Etat; qu'ils ne reculeront ni devant la fraude, ni devant le meurtre, ni devant la coercition, pour atteindre leur but.

RÉSOLU, que nous approuvons cordialement les sentiments exprimés par l'Orateur L. A. Wiltz, dans sa courageuse protestation qui déclare que nous ne devons pas rentrer dans une Chambre d'où nous avons été chassés par les baïonnettes et prêter de nouveau le serment entre les mains d'un homme qui se dit faussement Orateur de la Chambre; nous protestons, comme M. Wiltz, contre des concessions quelconques qui nous permettraient d'occuper des postes auxquels nous avons été honnêtement élus par un peuple libre.

RÉSOLU, que les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont confiance dans l'intégrité politique de leurs frères des campagnes, avec lesquels ils combattent depuis si longtemps pour les droits les plus sacrés; ils leur demandent de se lever comme un seul homme pour réprouver l'acte de leurs représentants.

RÉSOLU, que les citoyens de la Nouvelle-Orléans croient que les habitants des paroisses ne sont nullement représentés par les conservateurs qui, dans cette ville, ont jugé convenable de dénoncer, en termes inconvenants, leurs concitoyens de la Louisiane qui protestent contre le compromis.

RÉSOLU, que nous demandons aux habitants des districts de la paroisse d'Orléans de s'assembler dans leurs wards, de dire à leurs sénateurs et à leurs représentants de ne pas obéir aux ordres d'un caucus qui exerce des pouvoirs qu'on ne lui a pas donnés.

Signé

E. J. ELLIS, chairman.

J. DICKSON BRUNS, E. HOWARD MCCALEB, DR. WARREN BRICKELL, J. E. AUSTIN.

Le docteur Dickenson Bruns.

Est le prochain orateur. Il parle avec une éloquence si entraînante que la salle tout entière reste suspendue à ses lèvres et qu'on lui fait une véritable ovation. Son discours si brillant ne saurait être analysé ou résumé en quelques lignes. Nous laissons donc à nos confrères d'outre-Canal le plaisir de le reproduire en entier.

Le docteur Bruns s'est adressé au sentiment des masses; il a réveillé le souvenir des scènes glorieuses du 14 septembre et a arraché des larmes sincères à la plupart de ceux qui l'écoutaient, en parlant du dévouement des martyrs qui ont donné leur vie pour la cause du peuple.

Sa voix était si émue, son langage si poétique qu'un tressaillement électrique s'est fait sentir dans toute l'assemblée, et qu'à la conclusion de son discours il a été salué par un véritable tonnerre d'applaudissements qui a ébranlé la salle entière.

Le docteur Bruns est opposé à tout compromis par principe et il croit que le compromis Wheeler, en particulier, est une véritable folie, car les conservateurs font abandon de tout et ne reçoivent rien en échange.

Après le docteur Bruns, M. James McConnell donne son opinion sur le compromis.

Il pense que nous nous sommes trop avancés pour reculer, et qu'après le 14 septembre il ne nous est plus permis d'accepter volontairement le régime Kellogg sans nous déshonorer.

M. McConnell dit que la Louisiane souffre et que les habitants de certaines paroisses rurales sont encore plus à plaindre que ceux de la Nouvelle-Orléans; c'est pourquoi il croit que tous les représentants conservateurs qui ont voté en faveur du compromis Wheeler ont agi avec le seul but de soulager la misère de leurs constituants.

Il n'en est pas moins d'avis qu'ils ont commis une grande faute, car il est trop tard maintenant pour faire un compromis.

C'était bon en 1873, mais à présent la cause de la Louisiane est devenue la cause de tous les Etats de l'Union, et nous n'avons plus le droit d'abandonner notre position.

Après lui le gouverneur McEnery ayant été demandé à grand cris s'avance sur l'estrade, mais se contente de remercier l'assemblée des preuves de sympathie qu'elle lui accorde.

Il s'excuse de ne pas faire de discours, en disant qu'après avoir exprimé son opinion dans le protêt qu'il a envoyé au caucus conservateur, sa position lui commande une certaine réserve.

L'assemblée se disperse ensuite avec trois cheers pour McEnery.

OPÉRA.

Aujourd'hui, Matinée à midi, *La Muette de Portici*, grand opéra d'Auber.

Ce soir, deuxième représentation de *La Grande Duchesse de Gérolstein*, opéra-bouffe en trois actes d'Offenbach.

C'est aujourd'hui le grand jour
C'est aujourd'hui le grand jour
C'est aujourd'hui le grand jour
Tous ceux qui ont un billet
Tous ceux qui ont un billet
De la Loterie de la Louisiane
De la Loterie de la Louisiane
Peuvent gagner une fortune
Peuvent gagner une fortune
Peuvent gagner une fortune.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un suicide ou un meurtre.

On a trouvé avant hier matin, à bord du monitor Iris, à deux milles au-dessous d'Alger, un certain John Corbett, employé comme gardien des monitors, qui était étendu sur le pont avec une blessure au côté gauche, un peu au-dessus de la hanche et déjà glacé par la mort.

Dans la tourelle du monitor on a découvert un pistolet Remington de fort calibre dont deux chambres avaient été déchargées.

Le coroner Chastant a été appelé immédiatement et a fait une enquête, le juri convoqué par lui a rendu un verdict dans lequel il a déclaré que Corbett était mort d'une blessure causée par la décharge d'une arme à feu entre les mains d'un inconnu.

Il n'est pas prouvé, cependant, que le malheureux Corbett ait été assassiné, et il se peut qu'il se soit suicidé. Dans tous les cas il y a là un mystère qu'un hasard seul pourra faire pénétrer.

John Corbett était natif de Portland, Etat du Maine, et âgé de vingt-neuf ans. Il était employé comme gardien depuis le mois de septembre dernier par une compagnie de St Louis qui a acheté les monitors comme vieux fer.

Incendie.

Vers deux heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la cuisine qui dépend de la maison sise No 136 rue Union, entre Girod et Robertson appartenant à M. L[illegible] et occupée par M. Foreman.

La bâtisse a été complètement détruite et la maison principale a été considérablement endommagée. Les dégâts peuvent être évalués à $1500.

Le feu a gagné la maison basse en bois appartenant à M. Nelson et occupée par M. Beaves qui a été également consumée. Les pertes sont évaluées aussi à $1500.

Le feu continuant ses progrès a attaqué la maison basse voisine, appartenant à M. Williams, qui [illegible] en même temps que les deux premières. Les pertes dépassent $800 et ne sont pas couvertes par une assurance.

On ignore l'origine de l'incendie. L'alarme a été donnée au moyen de la boîte No. 356 placée au marché St-Bernard.

Les voleurs.

Quoique le nombre des vols ait diminué sensiblement depuis une semaine, grâce à la vigilance et au zèle des agents du service secret de la police, les voleurs n'ont pas quitté la ville et cherchent les bonnes occasions.

Ils sont devenus plus prudents, voilà tout.

Avant hier soir, vers onze heures, deux coquins sont entrés dans la résidence de Mme W. A. Violett, au coin des rues Quatrième et Prytania et furetaient partout pour découvrir des bijoux, de l'argenterie ou quelques objets de valeur, quand ayant fait du bruit les locataires se sont réveillés. Un jeune homme qui demeure dans la maison leur a tiré deux coups de pistolet, sans les atteindre, malheureusement, et les deux fripons ont pris la poudre d'escampette à défaut d'autre chose.

Dans la même nuit le grand magasin de M. L. H. Gardner a été trouvé ouvert par l'officier de police Vaughan, qui déclare que des voleurs ont essayé de s'y introduire. Une vitre a été brisée et on a remarqué des traces de sang sur la barre en fer qui ferme les portes en bois, un des coquins s'étant probablement coupé la main en enfonçant le carreau.

Rien n'a été enlevé du magasin cependant.

Capture d'un voleur.

Vers trois heures, hier après midi, un nègre a réussi à s'introduire dans la résidence de M. H. D. Wall, Avenue de la Louisiane, entre St-Charles et Apollon et en est sorti emportant pour $30 de vêtements.

Il a été aperçu, cependant, par quelques citoyens, comme il se retirait avec son butin, et ceux-ci se sont mis à sa poursuite. Comme sa charge était lourde et qu'il ne voulait pas s'en débarrasser il a fini par être distancé et arrêté par un officier de police. Il a déclaré se nommer Levy Howard et a été mis sous les verrous.

TEMPERATURE.—26 fév. 1875.
Thermomètre de C. Du Amel, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	50	10
12 M.	71	22
3 P. M.	73	23
6 P. M.	69	21

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

VINS CONSERVES, &c.—La maison Paul Gelpi & Bro., rue Decatur 41, a reçu par le steamer State of Alabama et le navire Evening Star, venant de Bordeaux, une forte consignation de vins fins, de liqueurs assorties, et quantité de conserves et d'articles alimentaires de premier choix. Voyez l'annonce.

Songez y donc
Songez y donc
$75,000 seront distribués en lots
$75,000 seront distribués en lots
Au tirage de la Loterie de la Louisiane
Au tirage de la Loterie de la Louisiane
Aujourd'hui samedi,
27 février,
Aujourd'hui samedi,
27 février.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste [illegible] ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de [illegible] cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste [illegible] en un même temps que le prix de l'abonnement.

Pseudo-Législature.

Séance du 26 février.

CHAMBRE.

Réunion à 11 heures [illegible] à midi.

Le bill allouant $10,000 pour les frais du Bureau de [illegible]

[illegible]

SÉNAT.

Réunion à midi sous la présidence [illegible]

[illegible]

Vor. MAIGNAN,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - Rue Bienville - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]

J. A. LACROIX,
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
[illegible]

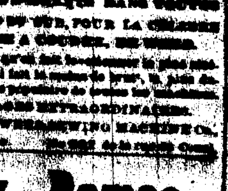

[illegible]

Aux Dames.
[illegible]

LA CÉLÈBRE
Mme LEONCE
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

HORTICULTURE.
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
PENSION FRANÇAISE.
[illegible]

Cosmopolitan Eating House.
[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Commercial Restaurant.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.
[illegible]

AU SINGE
QUI PISSE.
[illegible]

AU MAGNOLIA.
[illegible]

PIERRE PAVIA
[illegible]

AU PROGRES.
ERNEST CABANE,
[illegible]

JOHN G. WAGNER,
[illegible]

AU BON TON.
[illegible]

$1000.00
[illegible]

BLOOD FERTILIZING WORKS
OF NEW ORLEANS.
FERTILIZERS.
[illegible]
GEO. VILLE.
[illegible]

JOS. DAVID,
[illegible]

L. GIROT,
[illegible]

ELKIN & CO.
[illegible]

Avis spécial.
[illegible]

DIRECTORY
DE BOARDS,
1875.
Prix: $3.
[illegible]

Dr. OTTO KRATZ,
[illegible]

JULIUS ROBERT'S
[illegible]

Avis.
[illegible]

OCCASION RARE.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le Samedi, 24 juillet 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
2500 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
[illegible]
Grand Concert Promenade
[illegible]
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.
[illegible]
Souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 24 juillet 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations
qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
[illegible] A LA
Compagnie de Loterie de la Louisiane
[illegible]
CHAS. T. HOWARD,
Président.

Maison établie en 1833-35.
MEUBLES.
McCRACKEN & BREWSTER,
36 - Rue Royale - 36.
[illegible]

Notice to the Public & Taxpayers.
[illegible]